

Comité électoral - Élection au comité exécutif 2023 – 2027

Détermination de la région administrative d'un membre aux fins de son appui à un candidat dans le cadre de la campagne électorale au comité exécutif 2022-2027.

Statuts et règlements pertinents :

Statut – Article 14.2 Mise en candidature

À l'occasion de l'élection quadriennale prévue aux présents statuts, toute candidate ou tout candidat à un poste du comité exécutif doit présenter sa candidature par écrit, appuyée par trente membres, dont au moins **six provenant de la région de Québec, six de la région de Montréal et six de l'ensemble des autres régions**. Ces candidatures doivent être remises au comité électoral au plus tard avant la date limite fixée par le calendrier électoral. Elles sont communiquées aux membres dans les délais prévus par règlements.

Règlement 1 – Article 3.1 Définition des régions

Au regard des statuts et règlements du Syndicat, **un membre est réputé être :**

- **de la région de Québec si son port d'attache est situé à moins de trente-cinq kilomètres de Québec ;**
- **de la région de Montréal si son port d'attache est situé à moins de trente-cinq kilomètres de Montréal ;**
- **des autres régions si son port d'attache est situé à plus de trente-cinq kilomètres de Québec ou de Montréal.**

La distance entre les ports d'attache est celle qui est reconnue par le ministère des Transports du Québec.

Article 3.2 : Dans la fonction publique, les sections dites de la région de Québec portent la lettre C, les sections dites de la région de Montréal portent la lettre F et les sections des autres régions portent une lettre autre que C ou F.

Tableau des sections par région

Montréal
F01 à F06 (FP)
J : Autorité des marchés financiers - port d'attache Montréal (P)
J : Société québécoise des infrastructures - port d'attache Montréal (P)
L : ports d'attache à Laval (FP)
L : Laurentides-Lanaudière : certains ports d'attaches à moins de 35 km de Montréal (FP)
M : Montérégie : certains ports d'attache à moins de 35 km de Montréal (FP)
N : Cégep André-Laurendeau (P)
N : Collège de Bois-de-Boulogne (P)
N : Cégep régional de Lanaudière - campus Terrebonne (P)
N : Collège Montmorency (P)
P : Bibliothèques et Archives nationales - port d'attache Montréal (P)
P : Conseil des arts et des lettres du Québec - port d'attache Montréal (P)
P : Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec - port d'attache Montréal (P)
P : Institut national d'excellence en santé et en services sociaux - port d'attache Montréal (P)
P : Le Protecteur du citoyen – port d'attache Montréal (P)
P : Société des loteries du Québec – port d'attache Montréal (P)
P : L'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel (P)
P : L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (P)
P : Musée d'art contemporain (P)
R01 à R04 : Revenu Québec (P)
Québec
C01 à C18 (FP)
J : Autorité des marchés financiers - port d'attache Québec (P)
J : Société québécoise des infrastructures - port d'attache Québec (P)
J : Autorité des marchés publics (P)
J : Commission de la capitale nationale du Québec (P)
N : Cégep de Sainte-Foy (P)
P : Bibliothèques et Archives nationales - port d'attache Québec (P)
P : Conseil des arts et des lettres du Québec - port d'attache Québec (P)
P : Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec - port d'attache Québec (P)
P : Institut national d'excellence en santé et en services sociaux - port d'attache Québec (P)
P : Le Protecteur du citoyen – port d'attache Québec (P)
P : Société des loteries du Québec – port d'attache Québec (P)
P : Consortium de recherche minérale (P)
P : Services documentaires multimédias
P : Musée de la civilisation (P)
P : Musée national des beaux-arts du Québec (P)
R05 à R07 : Revenu Québec (P)

Régions
A : Bas Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (FP)
B : Saguenay-Lac-St-Jean (FP)
D : Mauricie, Centre du Québec (FP)
E : Estrie (FP)
G : Outaouais (FP)
H : Abitibi Témiscamingue (FP)
I : Côte-Nord (FP)
K : Chaudière-Appalaches (FP)
L : Laurentides-Lanaudière (FP) : certains ports d'attache à plus de 34 km de Montréal
M : Montérégie (FP) : certains ports d'attache à plus de 34 km de Montréal
N : Cégep de Jonquière (P)
N : Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (P)
N : Cégep régional de Lanaudière - campus L'Assomption et Joliette (P)
N : Cégep de Thetford (P)
N : Cégep de Saint-Hyacinthe (P)
N : Cégep de Trois-Rivières (P)
P : Bibliothèques et Archives nationales du Québec - ports d'attache à Trois-Rivières ; Sherbrooke ; Sept-Îles ; Saguenay ; Rouyn-Noranda ; Rimouski ; Gatineau ; Gaspé (P)
P : Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec - ports d'attache à Gatineau ; Rimouski ; Saguenay ; Trois-Rivières ; Val-d'Or (P)
P : École nationale de police du Québec (P)
P : L'Institut de technologie agroalimentaire du Québec - campus La Pocatière et Saint-Hyacinthe (P)
R08 : Revenu Québec (P)

(FP) Fonction publique

(P) Parapublique

Prendre note que pour les sections L et M, la vérification de la distance de l'adresse du port d'attache avec Montréal est obligatoire. Le membre peut être soit de Montréal ou soit des autres régions pour la conformité de la candidature.

Détermination des distances selon le ministère des Transports et de la Mobilité durable :

<https://www.quebec511.info/fr/distances/>